MASTER 2

MENTION : DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PARCOURS : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE

Rattaché à l'Institut Droit, Création, Communication et Innovation de la Sorbonne

PRESENTATION

Le Master 2 Propriété industrielle et artistique (PIA) approfondit l'étude de la propriété industrielle et de la propriété littéraire et artistique, en y ajoutant des matières connexes, telles que le droit des médias, le droit des signes de qualité, le droit du marché de l'art ou le droit de la concurrence appliqué à la propriété intellectuelle.

Les enseignements sont dispensés pour l'essentiel par des professeurs des universités ainsi que des praticiens spécialisés, les uns et les autres reconnus dans les matières enseignées. Ils sont divisés entre cours magistraux et séminaires.

OBJECTIFS

Le M2 PIA tend à former des spécialistes de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle avec une formation équilibrée et une approche large du domaine de compétences (cf. ci-dessus) pour permettre aux étudiants d'accéder à des professions et des spécialisations variées dans la vie professionnelle et de s'adapter aux changements qu'elle peut leur imposer.

Le cursus offre aussi aux étudiants des méthodes de travail et une aptitude à assumer une charge de travail régulière et soutenue dans le but de les préparer à l'entrée dans le monde professionnel.

Enfin, le M2 PIA initie à la recherche, aussi bien celle qui servira à élaborer, par exemple, des conclusions de plaidoiries que celle qui peut déboucher sur la préparation d'une thèse après obtention du diplôme. Un mémoire de recherche concrétise cet apprentissage que préparent les enseignements méthodologiques toute l'année.

COMMENT CANDIDATER ? : DEUX PROCEDURES SELON VOTRE SITUATION

1. Vœux M1 - M2

La procédure des vœux est réservée aux étudiants de la mention Droit de la propriété intellectuelle du Département des masters de droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Du 24 mars au 02 mai 2025

Procédure dématérialisée accessible via l'ENT : https://voeuxm2.univ-paris1.fr

2. Candidatures

La procédure de candidatures est réservée aux étudiants hors Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou hors mention Droit de la propriété intellectuelle de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Du 02 au 20 mai 2025

Procédure dématérialisée sur : https://ecandidat.univ-paris1.fr

Prérequis: les candidats auront suivi au préalable une formation de droit privé universitaire, quelle que soit la mention de spécialité en M1 (droit privé, droit des affaires, droit international, etc.), comprenant au moins un semestre (réussi) avec des enseignements de propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique ou propriété industrielle, de préférence avec mention.

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Frédéric POLLAUD-DULIAN Professeur des Universités

Tristan AZZI Professeur des Universités

12, place du Panthéon Bureau 301 75005 PARIS

m2-pia-prive.eds@univ-paris1.fr

Tel: 01.44.07.78.57



	Intitulé des cours		Volume horaire		ation
			TD	Coef.	ECTS
	Semestre 3				
2	UE 1	97		3	10
Cours obligatoire	Propriété intellectuelle 1	15		1,5	5
Cours obligatoire	Propriété intellectuelle 2	15		1,5	5
UE 2				5	20
Cours obligatoire	Brevets d'invention et autres innovation techniques	20		1,5	5
Cours obligatoire	Notions fondamentales du droit d'auteur et des droits voisins	20		1,5	5
Cours obligatoire	Droit des médias	15		1	5
Cours obligatoire	Propriété industrielle pour l'agro-industrie et les productions traditionnelles	15		1	5
Cours optionnel	Bonification langue	1			
*	Total		0		30
ισται		100			
Volume horaire étudiant		100	0		
	Semestre 4	-21			
	UE 1:			4	10
Cours obligatoire	Anglais spécifique PI		15	1	2
Cours obligatoire	Propriété intellectuelle 3	15		1,5	4
Cours obligatoire	Propriété intellectuelle 4	15		1,5	4
UE 2 :			-	8	20
Cours obligatoire	Marques et dessins et modèles	20		1,5	4
Cours obligatoire	Droit d'auteur et droits voisins dans l'univers numérique	20		1,5	4
Cours obligatoire	Droit du marché de l'art	15		1	3
Cours obligatoire	Droit de la concurrence appliqué à la propriété intellectuelle	15		1	3
Cours obligatoire	Mémoire de recherche			3	6
Total		100	15		30
		115			
Volume horaire étudiant		100	15		
Total annuel		200	15		60
		2:	15		
Volume horaire annuel étudiant		200	15		